

29^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE

3 – 4 JUILLET 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	A.S.A. DU VAL D'ALLIER
Nom du Rallye :	RALLYE REGIONAL DE LA COTE ROANNAISE
Date :	3 – 4 JUILLET 2026
Niveau d'inscription (<i>Régional, National, Inter.</i>) :	REGIONAL
Eligibilité :	COUPE DE France DES RALLYES
Participation étrangère autorisée	NON
Visa Ligue	26/R1072012 délivré le 26/03/2026
Permis d'organisation FFSA	296 Délivré le 30/03/2026 par la Ligue
Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation	
Nom :	MARTIN JOSETTE
Téléphone :	0681506137
Mail :	asava03@bbox.fr
Comité d'Organisation	
Président :	MOULIN Thierry
Membres :	GOIJAT Marie –MARTIN Josette - MOULIN Sophie - VALCOURT Sylvie
Secrétariat du Rallye, Adresse :	6 Rue de l'Hôtel des Postes – 03200 VICHY
Téléphone :	0681506137
Mail:	asava03@bbox.fr
Permanence du Rallye : jusqu'au 2 Juillet A partir du 3 Juillet	6, rue de l'hôtel des postes 03200 VICHY Salle polyvalente 42370 RENAISSON
Organisateur technique	
Nom :	ECURIE SCRATCH - MOULIN Thierry

Adresse :	42370 RENAISON
Téléphone :	0624928138
Mail :	Thierrymoulin3@wanadoo.fr

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du permis d'organisation fédéral
Ouverture des engagements	Dès réception du permis d'organisation fédéral
Clôture des engagements	23 Juin 2026
Parution du carnet d'itinéraire	Dès ouverture des engagements
Distribution du Road-Book	Sur site de la ligue : www.sportautoauvergne.org dès parution du règlement
Reconnaisances	Dimanche 28 Juin 2026 (interdites entre 22h00 et 8h00) Vendredi 3 Juillet 2026 de 9 h 00 à 20 h 00
Vérifications administratives	Salle polyvalente de Renaison : Le vendredi 3 juillet de 15 h 00 à 19 h 00 Le samedi 4 juillet de 7 h 30 à 10 h 00
Vérifications techniques	Salle polyvalente de Renaison : Le vendredi 3 juillet de 15 h 00 à 19 h 15 Le samedi 4 juillet de 7 h 30 à 10 h 15
Mise en place du parc de départ	Dès leur passage après les vérifications techniques
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportif	Le vendredi 3 juillet à 18 h 00
Publication des équipages admis au départ	Le samedi 4 juillet à 11 h 00 Salle polyvalente
Publication des heures et ordres de départ	Le samedi 4 juillet à 11 h 00 Salle polyvalente
Briefing des pilotes	Remis lors des vérifications administratives
Départ	Samedi 4 Juillet à 11 h 30 Stade de Renaison
Publication des résultats partiels du rallye	Panneau d'affichage parc regroupement
Arrivée	Le 4 Juillet à partir de 16 h 43 Stade de Renaison
Vérifications finales	Garage CRA – Rte de Roanne - RENAISON
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats	Les classements deviendront définitifs 30' après les classements provisoires et avec l'approbation du Collège des C.S.
Remise des prix	Podium Stade Renaison (ou salle polyvalente)

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom & numéro de licence
Président du Collège des Commissaires Sportifs	ANNOVAZZI Jean-Carl 8408 05/20
Commissaires Sportifs	BOURDON Charles 221401 16/12
	PASTOREK Catherine 15145 16/03
Directeur de Course	ARSAC Christophe 3591 16/14
Directeurs de Course Adjoints	BEULATON Michel 3816 16/09
	DUPECHER Thierry 3564 16/06
	HAMON Christian 29685 04/08
	CAETANO Sullivan 232714 16/64
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	MAGNE Pascal 43098 16/14
	CHIORU Catherine 8654 05/11
	LAFOND PASCAL 227446 16/12
Commissaire Technique responsable	DESNOUX Jean-Claude 11176 16/09
Commissaires Techniques adjoints	PASCAL Emeric 37568 16/06
	BOIVIN André 3572 16/07
	MONTJOTIN Jacques 8818 16/07
	JOUVHOMME Gérard 581582 16/10
Juges de faits	A l'exception des membres du collège, tous les officiels, ainsi que ceux du rallye de doublure et inversement, sont déclarés en tant que Juges de faits
Médecin chef	DOK'EVER
Chargé des relations avec les concurrents	JUILLARD Michel 12787 16/12
	MALORON Christelle 26721 16/01
Chargé des relations avec la presse	VALCOURT Sylvie
Chronométrateurs	GAGNAIRE Yvan 27680 16/10
	PLANEIX Jean-Claude 18347 16/10
Classement	PATRICKSOFT

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site WWW.sportautoauvergne.org

Lors des vérifications préliminaires chaque concurrent devra déclarer le carburant que sa voiture utilise durant l'épreuve, conformément à la réglementation générale. Formulaire sur site de la ligue d'Auvergne : www.sportautoauvergne.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régional de la Côte Roannaise doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 JUIN minuit à l'adresse ci-dessous :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER - 6 rue de l'hôtel des postes

03200 VICHY

e-mail asava03@bbox.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum. (y compris VHC)

3.1.11.1P. Montant des droits d'engagement :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **350 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 € (x 2)

FORFAIT: Conforme aux prescriptions générales de la FFSA

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est conforme au règlement de la FFSA

3.3. ORDRE DE DEPART

A8W, R5/Rally2, Rally2 kit, GT+, RGT, Rally3, , GT10, A7S, A7 K, Rally4, F215, F214, A8, R4, N4, R3, A6K, FRC, e-Rallye5, Rally5, R2, F213, FR6, A7, N3, A6, GT9, R2J, FR2, A5K, F212, A5, R1, N2, N1, F211, N2Série.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de la Côte Roannaise représente un parcours de 118 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.200 km.

Le Rallye moderne partira derrière le rallye VHC

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 4 Les 2 Saint Haon : 6.500 km
- ES 2 / 5 Saint Rirand : 6.700 km
- ES 3 / 6 Les Gouttes d'Arcon : 6.400 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates et suivantes :

- Dimanche 28 Juin 2026

- Vendredi 3 Juillet 2026

Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 08 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les prix suivants seront distribués :

	SCRATCH	GROUPES	CLASSES	1 ou 2	de 3 à 5	de 6 à 8	de 9 à 12	13 ou plus
1 ^{er}	340 €	150 € si + de 5 partants	1 ^{er}	100 €	200 €	350 €	350 €	350 €
2 ^{ème}	260 €	60 € si + de 12 partants	2 ^{ème}			100 €	100 €	100 €
3 ^{ème}	170 €	40 € si + de 18 partants	3 ^{ème}			40 €	70 €	80 €
4 ^{ème}	100 €		4 ^{ème}				40 €	50 €
			5 ^{ème}					30 €

Les prix sont cumulables

Des coupes seront également distribuées

La remise des prix se déroulera le 4 Juillet sur podium stade de Renaison ou Salle polyvalente de Renaison.

Les chèques seront envoyés individuellement aux récipiendaires dans la semaine qui suivra le rallye.

REGLEMENT PARTICULIER

RALLYE VHC DE LA COTE ROANNAISE

3 – 4 Juillet 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes, les Règles Spécifiques Rallyes VHC ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Visa	26/R1072012 D2LIVR2 LE 26/03/2026
Permis d'organisation	296 Délivré le 30/03/2026

ARTICLE 1P. ORGANISATION

1.1P. OFFICIELS : *idem* épreuve régionale

Directeur de Course : DUPECHER Thierry

Commissaire Technique responsable : CANTAT Hervé – licence 207953 16/10

Chargés des relations avec les concurrents : MALORON Christelle – licence 26721 16/01

Chargés des relations avec la presse : VALCOURT Sylvie

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés ne recevront pas de convocation. La liste des engagés pourra être consultée sur le site WWW.sportautoauvergne.org

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye régionale de la côte roannaise doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 23 Juin minuit à l'adresse ci-dessous :

A.S.A. DU VAL D'ALLIER - 6, rue de l'hôtel des postes

03200 VICHY

e-mail : asava03@bbox.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 140 voitures maximum. (y compris moderne)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **280 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **560 € (x 2)**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est conforme au règlement de la FFSA

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc d'assistance prévu

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de LA Côte Roannaise représente un parcours de 118 km.

Il est divisé en 1 étape et 2 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.200 km.

Les épreuves spéciales sont :

- ES 1 / 4 Les 2 Saint Haon : 6.500 km
- ES 2 / 5 Saint Rirand : 6.700 km
- ES 3 / 6 Les Gouttes d'Arcon : 6.400 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

Le Rallye VHC partira devant le rallye moderne

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3**

Les reconnaissances auront lieu aux dates suivantes :

- Dimanche 28 Juin 2026
- Vendredi 3 Juillet 2026

Les reconnaissances sont interdites entre 22 h 00 et 08 h 00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 10P. PRIX

Des coupes seront distribuées